

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS463

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 9 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ne remet pas en cause la nécessité de combattre le surpoids, le diabète et les maladies cardio-vasculaires qui doivent être au cœur des politiques de santé publique. Mais l'impôt n'est pas la solution : cette taxe pèsera in fine sur le consommateur pour une efficacité questionable. Il est donc proposé de supprimer cette mesure et mettre l'accent sur la sensibilisation, notamment des plus jeunes.